

Protocole non réglementé pour l'application de crème solaire

Le présent protocole définit les règles pour l'application de crème solaire à un enfant accueilli à la halte-garderie.

Le personnel de la structure s'engage à respecter toutes les règles prévues dans le protocole.

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, s'il ne signe pas le formulaire d'autorisation, son enfant ne pourra se voir appliquer aucune crème solaire.

Règles de base à respecter

Selon le présent protocole, on doit utiliser une crème solaire pour protéger la peau contre les effets nocifs du soleil et le danger qu'ils peuvent représenter.

Les nourrissons de moins de six mois ne doivent pas être exposés aux rayons directs du soleil ; il faut toujours les installer à l'ombre.

Les crèmes solaires qui font l'objet de ce protocole ne doivent contenir **ni PABA** (acide para- amino-benzoïques), **ni alcool**, car ces produits peuvent provoquer des allergies ou irriter la peau. Elles doivent avoir **un facteur de protection solaire total ou égal à un indice 50** et leur date de péremption ne doit pas être dépassée.

Ce qu'il faut savoir

Les rayons de soleil peuvent pénétrer la peau en toute saison, même par temps nuageux, et provoquer une insolation légère ou grave.

Les rayons du soleil traversent les tissus légers, en particulier s'ils sont mouillés.

Il est donc important de protéger la peau des enfants en tout temps lors d'une sortie, chaque jour en période estivale.

Pour prévenir les insulations, il faut :

- ✓ Eviter toute exposition lorsque le soleil est particulièrement ardent, entre 11 h et 14 h ;
- ✓ Faire porter un chapeau ou une casquette et un tee-shirt à l'enfant ;
- ✓ Appliquer uniformément une crème solaire au moins 15 minutes avant la sortie afin que la crème protège efficacement la peau de l'enfant :
 - Appliquer soigneusement la crème sur le visage en évitant les paupières.
 - Appliquer la crème sur le corps de l'enfant en protégeant particulièrement l'arrière des genoux, le dessus des pieds, le cou et la tête si peu de cheveux, et même s'il porte un tee-shirt et un chapeau ;
 - Toujours se laver les mains lorsque la peau de l'enfant présente des lésions ;
 - Dans la mesure du possible, se laver les mains entre chaque application.

Autorisation pour l'application de crème solaire

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole, toutefois s'il ne signe pas ce formulaire, l'application d'une crème solaire ne pourra être faite sur son enfant. Par conséquent, l'enfant sera restreint dans les activités extérieures.

Il peut limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant une durée à la rubrique prévue à cette fin.

.....

J'autorise le personnel de la halte-garderie du S.I.V.U Rural'Oise, à appliquer sur mon enfant, conformément au présent protocole, la crème solaire vendue sous la marque commerciale suivante :

(Marque du commerce)

Nom et prénom de l'enfant

Durée de validation de l'autorisation

Date et signature des parents :